

***Comment les corps techniques construisent la ville:
gestion du temps lors de la conception du plan d'extension urbaine
au 19e siècle et de la création du (pré-)métro au 20e siècle à Bruxelles***

Introduction

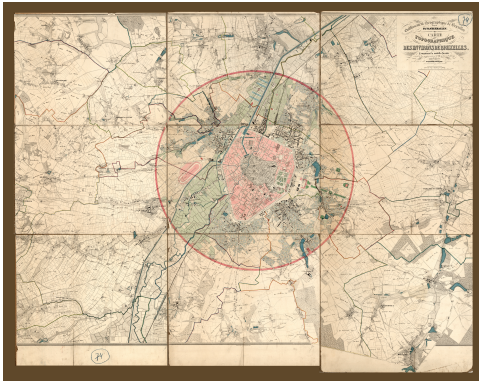
(...) (Céline Tellier)

Ingéniosité pré-urbanistique



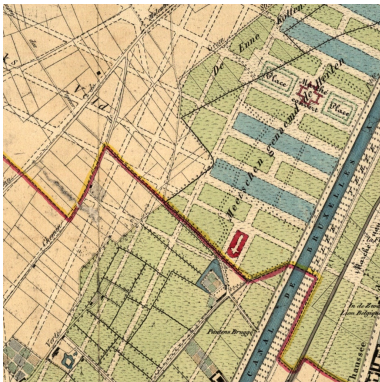
Cette maison dit à elle seule toute l'histoire du pré-urbanisme. Elle est le témoin d'une intelligence collective mise en oeuvre au 19e siècle. En effet, je pense que Bruxelles - telle que nous la connaissons aujourd'hui, comme l'ensemble des 19 communes - est née d'une façon de développer le territoire sur le temps long. Façon de développer qui implique de la technique et des règles administratives. En l'occurrence, sur cette photo, il s'agit de la sériation. Comment construire dans l'attente des autres qui viendront compléter le travail d'agglomération? Comment laisser la liberté à l'initiative individuelle tout en renforçant l'oeuvre collective à faire? La sériation est donc un savoir-faire éminemment libéral - mais pour autant il ne faudrait pas oublier qu'elle fait preuve d'une stratégie de penser à long terme. La sériation est un savoir-faire peu écologique car gaspillant les ressources - mais pour autant il ne faudrait pas oublier que l'alignement des constructeurs sur un projet commun est une vraie réussite. Cette réussite s'est faite par le biais de règles et d'inflexions minimales. Alors, quelles sont ces règles? Qu'est-ce que la sériation tout au juste?

La sériation des constructions est - je parle au présent mais il s'agit donc bien du 19e siècle...- l'obligation pour les constructeurs de préparer chaque bâtiment à la venue d'autres bâtiments: il faut prévoir des murs mitoyens, des murs aveugles, des fondations renforcées, des terrains nivelés et des façades alignées. C'est écrit nulle part. Ce sont plutôt des règles, pratiques, qui ont émergé dans le va-et-vient des dossiers d'inspection et que l'on retrouvera plus tard dans les cahiers de charge des plans d'alignement ou des plans de quartier. Ces règles attirent donc notre attention sur le fait même qu'il existe alors une inspection, inspection de la voirie, qui est en réalité le point de départ de toute cette histoire.



En effet, en 1840, l'Etat fait passer un cercle qu'on appelle alors le cercle de Vanderstraeten, du nom de l'auteur du plan (inspecteur de la voirie). Je dis "fait passer" parce que le cercle a été présenté comme un projet de boulevard, mais en douce l'Etat lui a accolé les projets d'inspection et d'annexion. On sait tous que le l'annexion des 19 communes en une commune a échoué. Que le boulevard a finalement eu lieu sous une autre forme. Mais on ignore souvent que la grande réussite du cercle a été l'installation d'une zone d'exception, zone d'inspection, autour du centre-ville.

Sur quoi porte cette inspection? Sur très peu de choses. Le service d'inspection doit veiller à ce que la construction se fasse de façon "cohérente". Il y a là l'intention d'orienter les constructions pour que naisse un "ensemble" - guillemets qui indiquent les mots utilisés en interne par les acteurs de cette histoire. Ce sont des consignes vagues. Elles apparaissent pour la première fois sur le plan même, en pointillé dont vous voyez ici quelques exemples.



"L'emprise passe par des petites prises" avons-nous dit dans l'article. Le pointillé, avec le cercle, c'est la petite prise de départ. La prise consiste en ceci: l'Etat demande aux propriétaires de soumettre un dossier à l'inspection, inspection qui est quant à elle très minimale et qui vise la cohérence. Ce qui va être traduit en inflexions minimales (celles dont j'ai déjà parlé: alignements, fondations, etc.) Et pour cela, il fallait le cercle et le pointillé.

--- Retour à la photo de la maison. Cette photo témoigne donc de la sériation en tant qu'obligation de se projeter dans l'avenir sur un temps long, en respectant des inflexions minimales de construction et en suivant les étapes d'une procédure d'inspection qui est, somme toute, assez sommaire.

Mais cette photo dit aussi autre chose que la préparation à la venue des autres. Elle nous parle aussi de la possibilité pour chaque point à devenir le point de départ d'une nouvelle extension, d'un nouveau tissu urbain. On ne peut pas exclure en effet qu'une autre maison soit construite, en retrait, sur le terrain agricole, et que cette construction-là vienne inaugurer une nouvelle rue qui se brancherait sur la première. Cela est possible à partir du moment, sous la condition *sine*

qua non, que l'on se trouve bien dans la zone d'exception, dans la zone du pointillé. C'est ce que j'ai appelé le principe d'ubiquité. Partout dans la zone d'inspection, on pouvait construire. (en dehors de cette zone, dès qu'on demandait des branchements ou autre, il fallait construire près des noyaux déjà existants).

Concrètement, cela veut dire que la commune devait adopter le pointillé sur son territoire et qu'elle devait permettre à tous les propriétaires de lancer des dossiers pour de nouvelles voiries. A partir des années 1850, c'est cela qui va se jouer: l'obligation pour la commune de spécifier et concrétiser un minimum le pointillé, pour permettre à chaque parcelle de la zone de contribuer à l'urbanisation. Comme une effervescence d'initiatives. Là j'ai parlé de principe de latence: le pointillé est là, dormant, somnolant, latent, jusqu'à ce que vienne une initiative, et là, hop!, il est automatiquement activé. Il ré-agence les rapports entre les communes, les propriétaires et l'Etat.

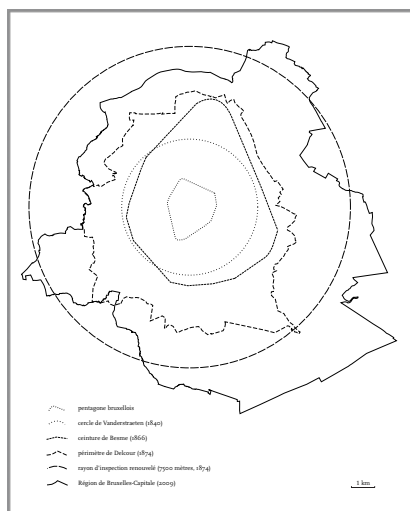
Lors de la discussion, on pourrait peut-être revenir sur la question de la latence car c'est un phénomène que nous avons toutes les deux découvert dans les coulisses de l'Etat. Chez moi, c'est le service d'inspection, le gouverneur et le ministre, c'est-à-dire une petite partie de l'appareillage étatique qui porte une attention forte à la latence, à la virtualité, à des jalons qui préparent l'avenir, jalons somnolents qui ne seront activés que sur un temps long. Autrement dit, le cercle et le pointillé préparent le terrain pour un avenir aggloméré.

--- Revenons-en à la photo. Premièrement, elle nous parle de la préparation à la venue des autres. Deuxièmement, elle nous parle de toutes ces maisons et autres rues invisibles, latentes, qui pourraient venir se brancher sur cette chaussée et cette maison isolée. Parce qu'il y a ce régime particulier, parce qu'il y a là un pointillé dormant. Mais elle nous parle aussi d'un autre élément, tout aussi important pour notre histoire. Regardez bien, j'imagine que vous l'aurez déjà remarqué...

La photo nous parle aussi de destruction. En arrière-fond se trouvent toutes les maisons non alignées, non sériées et ne se prêtant pas à la sériation, qui sont de ce fait disqualifiées et condamnées à disparaître. Toujours dans la zone d'inspection évidemment. Ces maisons condamnées sont des maisons campagnardes à Etterbeek (où il y a eu plusieurs dossiers dans ce sens), ou des maisons d'ouvriers à Schaerbeek (où il y a également eu plusieurs dossiers de destruction). Ce sont aussi toutes les maisons *nouvelles* qui ne passent pas le test de "l'oeuvre collective à faire", toutes les maisons qui - littéralement ou non - ne s'alignent pas et qui, surtout, ne se sont pas soumises à la règle de l'inspection. En d'autres mots, l'on peut dire qu'au 19^e siècle, l'Etat a d'abord octroyé le droit à l'initiative - de pair avec l'inspection - et puis qu'il y a rajouté le droit à la destruction.

En effet, très peu après le tracé du cercle, en 1844, apparaît un autre régime d'exception qui permet aux communes à statut rural - ce qui était le cas de toutes les communes bruxelloises autour du centre-ville - de déclarer des portions de leur territoire comme étant "aggloméré" afin de pouvoir y exercer des droits de destruction beaucoup plus efficaces (aucun recours, plus d'attente, etc). Le qualificatif "aggloméré" est une pure étiquette performative, axé sur le temps long, qui voulait dire "en vue d'agglomération", "qui un jour va s'agglomérer". Par exemple, sur cette photo, nous sommes typiquement dans une portion "agglomérée" d'une commune rurale. Il y a là à nouveau projection dans l'avenir; et cette projection-là tient au droit à la construction.

Le cercle devient alors une zone à double régime d'exception: le pointillé et le droit d'initiative d'une part; l'aggloméré et le droit à la destruction d'autre part. Le double régime d'exception va vite s'étendre au-delà du cercle, et va finalement, en 1875, donner lieu à l'agglomération bruxelloise.



Voyez la ressemblance entre le périmètre de 1875 et la frontière de l'agglomération bruxelloise. Selon moi, c'est bien là qu'est née l'agglomération bruxelloise, comme une façon de développer le territoire sur le temps long, de 100 à même 150 ans, grâce à des inventions techniques telles le régime d'exception, l'inspection sommaire, des consignes vagues et des inflexions minimales bien définies. L'agglomération est alors cette zone où l'on a appris à agglomérer.

J'aimerais ajouter que l'Etat n'avait aucune prérogatives urbanistiques sur les communes bruxelloises. Mais il s'est doté d'un corps technique, créé de toutes pièces pour cette tâche spécifique de l'extension de la ville, corps qui est resté en place pendant de longues années, corps qui était extrêmement porté sur la négociation et la médiation. C'est ce corps-là, le service d'inspection de la voirie, qui a créé l'agglomération.

J'aimerais aussi ajouter que la destruction est un droit crucial. Qu'il faudrait réussir à la découpler du régime qui la lie au droit à l'initiative individuelle, tous azimuts. Qu'il faudrait apprendre à la manier et la politiser. Qui détruit? Vis-à-vis de qui? Pour quelles raisons? Afin de protéger quoi? Quel est le commun intérêt que nous voulons sauvegarder? Quels sont les espaces que nous voulons, petit à petit, créer? Et que faut-il dès lors détruire, déconstruire, sur le temps long?

En conclusion, pour moi, cette photo est témoin de cet exploit-là, d'une réflexion qui a eu lieu sur la construction et la destruction, sur le temps long et la sériation. Maintenant je peux vous dire d'où elle sort, cette photo. Cette une des photos extraite du livre *Isolated Rowhouses* du photographe Roel Jacobs, publié très récemment. L'article, paru dans *De Morgen* il y a plus d'un mois, dit que ce type de maisons est typiquement belge, qu'elle fait partie de notre *sur-réalisme*. Ils ne pensent pas si bien dire...!



BEELDKRACHT 10

Iconen in ons landschap

Het rijtjeshuis. Misschien is het wel een van de laatste fenomenen waarin dit land onbezorgd zichzelf kan zijn, een eiland van belgitude in een geglobaliseerde wereld.

Eric Min

aan. Je kent het procedé: neem in gedachten een straat met bescheiden, anonieme stadswoningen – een deur en een raam op het gelijkvloers, twee kleine vensters op de enige verdieping onder het zadeldak – en snij ze als een worst in plakjes; verplant vervolgens elk huis naar een plat, leeg landschap in de voorstad of resoluut in the middle of nowhere. Je gelooft je ogen niet. Een typisch stedelijk fenomeen daalt dan neer op de buiten, een

lichtjes surreële ufo uit een schilderij van René Magritte.

Hoe vergaat het deze onverwoestbare panden, die in groten getale langs onze wegen zijn gebouwd? De wachtgevels links en rechts hebben vruchteloos op de rest van de straat gewacht: die is nooit gekomen. In geen tijd groeiden er 'koterijen' en garageboxen uit het huisje, dat netjes afstand houdt van de openbare weg door middel van hagen, hekjes en de suggestie van een erf met gemillimeterd gras of kiezel. Hier en daar heeft iemand pal voor zo'n pand een bushokje of een elektriciteitscabine in de grond geheid. De gevel van nette rode baksteen is afgebladerd of zorgvuldig onderhouden, ook wanneer er verbouwd is. Dan kreeg hij ramen

van aluminium en een nieuwe voorzethuid. Veel gekker kunnen zelfs de stemmig inheemse televisieserie *Duts* van Herwig Ilegems of het RTBF-programma *Strip-tease* het niet bedenken.

Zo heeft Roel Jacobs zijn *Isolated Rowhouses* gezien en gefotografeerd. Een dertigtal voorbeelden zijn beland in een gelijknamig boek, de oogst van jaren zoeken en registreren. Elk huis krijgt een brede pagina in kleur, waar het zichzelf kan zijn. Jacobs' stroomtocht naar beelden is een sociologisch onderzoek op zich. Liefdevol maar ongenadig heeft hij zijn typologie ontwikkeld, met kleine varianten. Zo krijgen we een fraai en beklemmend overzicht van wat banaliteit met een landschap aanricht. Niet

toevallig zijn Jacobs' luchten vrijwel egaal grijs en wolkeloos Belgisch. Telefoonraden zorgen voor een imaginair continuüm, dat van de ene foto in de andere overloopt. Als de navelstreng naar een gezellig, onherbergzaam landschap.



Boîtes, pipelines et trappes

(...) (Céline Tellier)

Quid des grandes visions?



Ici, en conclusion, et pour ouvrir la discussion, je voudrais faire une très brève réflexion à partir d'une autre photo vue dans la presse qui, elle, m'a attristée et même découragée. Il s'agit d'une photo qui présente une des grandes visions pour Bruxelles à l'horizon 2040, proposée par le bureau d'architecture Studio 12 de Secchi & Vigano, pour une exposition qui a eu lieu au Bozar l'année passée. L'idée, en gros, est de créer des vastes espaces piétonniers dans la ville, notamment autour de la Gare du Midi (comme le présente cette photo) et même d'envisager Bruxelles comme une ville sans voitures. Cela sera rendu possible par la densification du réseau des transports en commun. Il suffit donc, ou plutôt il faut avoir, une volonté politique.

Ma critique ne vise pas les personnes - Secchi & Vigano ont fait des choses que je trouve pertinentes, par ailleurs - mais elle vise plutôt le type de vision qui est donné ici, et la notion même des "grandes visions". Pourquoi la photo est-elle, à mes yeux, attristante et décourageante? Parce qu'elle est à la fois trop concrète et trop vague.

Trop concrète, comme dans de la science fiction un peu bateau qui dit que notre avenir, c'est l'amplification de la routine telle qu'elle existe déjà. Nous marchons et nous marcherons plus. C'est un peu triste de penser, en effet, que la révolution écologique ne changera pas le cadre même du *status quo* qu'est, finalement, le capitalisme. Cette photo présente le *business as usual* mais en plus sympathique. Puis, la photo est décourageant parce qu'on a la nette sensation que non seulement on n'arrivera pas à faire la révolution écologique mais qu'en plus on n'arrivera même pas à faire ce 100% piétons. Pour une raison très simple: c'est que la grande vision repose sur trop de bonne volonté. Si on se rend complètement dépendant de la bonne volonté pour notre avenir, on est très mal parti! ...C'est peut-être ce que les anglais appellent le *wishful thinking*, trop de concret, du concret un peu en l'air.

Puis, la photo est trop vague. Il n'y a là aucune pensée stratégique. Vouloir la densification du réseau des transports en commun, c'est un souhait mais pas encore une stratégie. La pensée stratégique n'est pas celle qui pense en termes de bien et du mal, mais celle qui tente plutôt de faire avancer l'affaire. La pensée stratégique est celle qui tente de créer des prises qui préparent l'avenir. Elle est cette pensée qui crée des jalons, des inflexions techniques, des règles et changements légaux, qui tous permettront à ce doux avenir d'advenir. Ainsi le piétonnier demanderait à ce qu'on s'intéresse aux droits de propriété et d'usage qui sont de mise à Bruxelles, à ce qu'on réfléchisse à comment garder la main, comment infléchir l'action et l'évolution des constructions. Le jeu du pouvoir, de pouvoir changer la ville, il est là. Sans la pensée stratégique, pensée qui est nécessairement concrète et locale, ce type d'image ne peut vraiment pas changer le rapport de force.

Trop concret d'une part, trop vague d'autre part. Je pense que vous voyez où je veux en venir, où nous avons voulu en venir avec cet article, Céline et moi... Il nous faut de l'inventivité technique, des jalons techniques, des prises réglementaires, les redéfinitions légales et des régimes d'exceptions qui nous éloignent du status quo et qui peuvent concrètement, prise par prise, préparer cet autre avenir qu'il nous faut aujourd'hui.